

ENVLIM GROUP
Société par actions simplifiée au capital de 180 000 euros
Siège social : Route de Lyon – Cravant
89460 DEUX RIVIERES
518 696 570 RCS AUXERRE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 23 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 1 307 566,47 euros de la manière suivante :

Absorption des pertes antérieures 113 424,75 euros

Solde 1 194 141,72 euros

A titre de dividende global à l'Associée Unique 1 000 000,00 euros
Soit 555,56 euros par action

Le solde en totalité au compte « autres réserves » 194 141,72 euros
qui s'élève ainsi à 194 141,72 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 000 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
31/12/2024	500 000,00	500 000,00	0,00
31/12/2023	150 000,00	150 000,00	0,00
31/12/2022	Néant	Néant	Néant

Certifié conforme
La Présidente



① BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : SAS ENVLIM GROUP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : Route de Lyon - Cravant		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 5 1 8 6 9 6 5 7 0 0 0 0 1 0		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31122025						
		N-1 31122024						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	465	AG	465		
		Fonds commercial	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	35 000	AK	22 087	12 913	15 604
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AP			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	36 000	AU	26 895	9 105	6 816
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	180 000	CT		180 000
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU		CV			
	Créances rattachées à des participations		BB		BC			
	Autres titres immobilisés		BD	2 149 420	BE		2 149 420	2 149 420
	Prêts		BF		BG			
	Autres immobilisations financières *		BH	97 900	BI		97 900	46 650
	TO TAL (II)		BJ	2 498 785	BK	49 447	2 449 338	2 398 490
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	152 107	BY		152 107	498 009
		Autres créances (3)	BZ	24 151	CA		24 151	33 254
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	1 710 940	CG		1 710 940	1 631 246	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	72 589	CI		72 589	23 796	
	TO TAL (III)	CJ	1 959 787	CK		1 959 787	2 186 305	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW						
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM						
	Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN						
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	4 458 572	1A	49 447	4 409 125	4 584 795	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise SAS ENVLIM GROUP			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 180 000)	DA	180 000	243 900
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		351 200
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	18 000	24 390
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG		1 724 627
	Report à nouveau	DH	(113 425)	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 307 566	1 725 954
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 392 142	4 070 071
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 767 751	111 587
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	97	97
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	29 452	81 230
	Dettes fiscales et sociales	DY	215 372	321 809
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	4 311	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	3 016 983	514 724	
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	4 409 125	4 584 795	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	677 229	514 724
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ENVLIM GROUP		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF			
		FG	1 782 460	FH		FI	1 782 460		
		FJ	1 782 460	FK		FL	1 415 104		
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *								
	Production immobilisée *								
	Subventions d'exploitation								
	Reprises sur amortissements et provisions *						15 916		
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles								
Autres produits (1) (11)						8	1		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 782 468	1 431 020	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stocks (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	811 117	461 674
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	34 640	25 603
	Salaires et traitements *						FY	634 883	663 631
	Cotisations sociales (10)						FZ	230 296	243 872
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations {	- dotations aux amortissements * (14)				GA	7 329	5 910
			- dotations aux dépréciations				GB		
			Sur actif circulant : dotations et dépréciations *				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						GI		
	Autres charges (12)						GE	62 935	24 630
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 781 199	1 425 321	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	1 269	5 699	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	1 403 325	1 755 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur dépréciations						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Pdots nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières						G2	23 750	
Total des produits financiers (V)						GP	1 427 075	1 755 000	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	86 228	5 098
	Différences négatives de change						GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3	23 750	
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	109 978	5 098	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 317 097	1 749 902	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 318 365	1 755 601	

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise SAS ENVLIM GROUP		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	7 000
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	7 000
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	10 799 36 647
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 209 543 3 193 020
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 901 976 1 467 066
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	1 307 566 1 725 954
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	14 562 14 281
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	57 507 24 602
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8	
		dont cotisations facultatives Madelin A10	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11	
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au Code de Commerce et au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, homologué le 8 septembre 2014 et modifié par voie de règlements ultérieurs.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 409 125 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 3 209 543 euros** et un total **charges de 1 901 976 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 1 307 566 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires. La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes:

- Taux d'actualisation: 3.73%
- Taux de croissance des salaires: 1%
- Age de départ à la retraite: 64 ans
- Taux de rotation du personnel: 0%
- Table de taux de mortalité: INSEE 2019-2021

Continuité d'exploitation

A la date d'arrêté des comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Les états financiers de l'entité ont donc été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

Faits significatifs

En décembre 2024, les associés ont signé un protocole encadrant la sortie du capital de l'actionnaire CADINVEST, qui détenait jusqu'alors 639 actions des 2 439 actions composant le capital social.

A cet effet, par décision des associés du 10 janvier 2025, le capital social a été réduit de 63 900 euros, pour le ramener de 243 900 euros à 180 000 euros par rachat et annulation de 639 actions appartenant à la société CADINVEST, pour une somme globale de rachat 3 485 495,79 euros. L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des 639 actions annulées, soit un montant de 3 421 595,79 euros, sera imputée sur la réserve légale à hauteur de 6 390 euros, sur le compte « Prime d'émission » pour 351 200 euros, sur le compte « Autres réserves » pour 1 724 626,82 euros et le solde de 1 339 378,97 euros sur le compte « Report à nouveau ».

Changement de règles et méthodes comptables :

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-après 1.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31/12/2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après 2.).

Règles et Méthodes Comptables

a) Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1^{er} janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sur les comptes clos le 31 décembre 2025 concernent :

- **Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles** : Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en « Produits exceptionnels » pour 7 000€ et les valeurs nettes comptables des immobilisations en « Charges exceptionnelles » pour 0€.

Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 15 915.56€ (aucun transfert de charges financières ou exceptionnelles n'a été enregistré sur l'exercice 2024). Ce montant comprend :

- 15 915.56€ liés à des charges de personnel, dont des indemnités journalières de sécurité sociale, des aides apprentis et des avantages en nature.

Le poste « Transfert de charges » étant supprimé dans le nouveau modèle du compte de résultat, la totalité de ce montant a été intégrée dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » (voir ci-après b.).

Au 31 décembre 2025 :

- Les indemnités journalières de sécurité sociale ainsi que les avantages en nature, pour un montant total de 24 149.27€, sont enregistrés au crédit des comptes de charges de personnel.

b) Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31/12/2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Dans la colonne comparative :

- La ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;
- Les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- Les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	35 465					35 465
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 465					35 465
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	845					845
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	28 229		6 926			35 155
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 073		6 926			36 000	
FINANCIERES	Participations	180 000					180 000
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	2 149 420					2 149 420
	Prêts et autres immobilisations financières	46 650		51 250			97 900
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 376 070		51 250			2 427 320
TOTAL		2 440 608		58 176			2 498 785

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles	13	LIN	19 861	2 692		22 552
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			19 861	2 692		22 552
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	10	LIN	321	84		406
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	3	LIN	21 936	4 553		26 489
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			22 257	4 637		26 895	
TOTAL				42 118	7 329		49 447

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Filiales et participations



A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

31/12/2025

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SAS UNION CENTER DIFFUSION	830 796	100,00	1 200 000		
SAS 100 LIMITES	1 755 199	100,00	180 320		
SAS ENVHYRO	6 134 709	70,00	769 100		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	8 720 704	270,00	2 149 420		
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	8 720 704	270,00	2 149 420		
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
SAS UNION CENTER DIFFUSION		2 732 759	109 051	50 000	
SAS 100 LIMITES		2 692 184	106 373	1 000 000	
SAS ENVHYRO		9 479 468	304 855	350 000	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		14 904 411	520 279	1 400 000	
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)		14 904 411	520 279	1 400 000	

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	97 900		97 900
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	152 107	152 107	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	900	900	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	14 942	14 942	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	8 309	8 309	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	72 589	72 589	
TOTAL DES CREANCES		346 747	248 847	97 900
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	2 767 751	427 996	2 339 755	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	29 452	29 452		
	Personnel et comptes rattachés	67 612	67 612		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	46 328	46 328		
	Impôts sur les bénéfices	1 799	1 799		
	Taxes sur la valeur ajoutée	87 704	87 704		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	11 929	11 929		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	97	97		
	Autres dettes	4 311	4 311		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		3 016 983	677 229	2 339 755	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		3 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		360 873			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		97			

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances				
TOTAL				

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17 374	337	17 037	NS
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 360	1 634	3 726	227,9
Dettes fiscales et sociales	90 807	95 132	(4 326)	-4,55
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	697		697	
TOTAL	114 238	97 104	17 134	17,64

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	72 589	23 796	48 794	205,0
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	72 589	23 796	48 794	205,0

Informations concernant le crédit-bail

	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	Total
Valeur d'origine				76 332	76 332
Redevances payées					
- Cumuls antérieurs				14 281	14 281
- Exercice				14 561	14 561
TOTAL				28 842	28 842
Redevances à payer					
- à 1 an au plus				14 562	14 562
- à + 1 an et - 5 ans				21 842	21 842
- à plus de 5 ans					
TOTAL				36 404	36 404
Valeur résiduelle					
- à 1 an au plus					
- à + 1 an et - 5 ans				25 045	25 045
- à plus de 5 ans					
TOTAL				25 045	25 045

Caractéristiques des contrats

	Date début contrat	Valeur d'origine	Date de fin contrat

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes					6 024	4 924	89,59	100,00
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité					700		10,41	
Total					6 724	4 924	100,00	100,00

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								
--	--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	243 900			(63 900)	180 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	351 200			(351 200)	
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	24 390			(6 390)	18 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	1 724 627			(1 724 627)	
Report à nouveau		1 225 954		(1 339 379)	(113 425)
Résultat de l'exercice	1 725 954	(1 725 954)		1 307 566	1 307 566
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	4 070 071	(500 000)		(2 177 929)	1 392 142

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹dont dividende provenant du résultat n-1 500 000

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 3 570 071

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 3 570 071

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (2 677 929)

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 439,00	100,0000	243 900,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice		639,00	100,0000	63 900,00
	Du capital social fin d'exercice		1 800,00	100,0000	180 000,00

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Cf. état Engagements financiers - Avals, cautions et garanties		3 426 734	696 428
		3 426 734	696 428
Engagements de crédit-bail			
Cf. état Engagements financiers - Engagements de crédit-bail		61 449	
		61 449	
Engagements en pensions, retraite et assimilés DETTE ACTUARIELLE - IFC		18 628	
		18 628	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		3 506 811	696 428
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées		2 069 214	

SAS ENVLIM GROUP

Route de Lyon
CRAVANT
89460 DEUX RIVIERES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

ENVLIM GROUP

S.A.S. au capital de 180 000 euros

Route de Lyon
CRAVANT
89460 DEUX RIVIERES

R.C.S. : AUXERRE 518 696 570

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **SAS ENVLIM GROUP**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes :

- « Changement de règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application, à compter du 1^{er} janvier 2025, du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers ;
- « Faits significatifs » de l'annexe des comptes annuels concernant l'opération de réduction de capital intervenue au cours de l'exercice 2025 et ses conséquences sur les capitaux propres de la société.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne l'analyse de la valeur d'inventaire des titres de participations, selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement, prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✖ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✖ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✖ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✖ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✖ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à DIJON, le 19 juin 2026



Le commissaire aux comptes
CLEON MARTIN BROICHOT et Associés
T. PAULIN

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	465	465		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	35 000	22 087	12 913	15 604
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	36 000	26 895	9 105	6 816
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	180 000		180 000	180 000
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	2 149 420		2 149 420	2 149 420
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	97 900		97 900	46 650
Total de l'actif immobilisé (III)		2 498 785	49 447	2 449 338	2 398 490
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	152 107		152 107	498 009
	Autres créances	24 151		24 151	33 254
	Charges constatées d'avance	72 589		72 589	23 796
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	1 710 940		1 710 940	1 631 246
Total de l'actif circulant (IV)		1 959 787		1 959 787	2 186 305
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		4 458 572	49 447	4 409 125	4 584 795

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

23 750

(2) dont créances à moins d'un an

248 847

578 809

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

Capitaux Propres	Capital (dont versé 180 000)	180 000	243 900
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		351 200
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	18 000	24 390
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		1 724 627
	Report à nouveau	(113 425)	
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 307 566	1 725 954
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 392 142	4 070 071
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	2 767 751	111 587
	Emprunts et dettes financières divers (2)	97	97
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 452	81 230
	Dettes fiscales et sociales	215 372	321 809
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	4 311	
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	3 016 983	514 724
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	4 409 125	4 584 795
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	677 229	514 724
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat ^{1/2}

Règlement ANC 2022-06			31/12/2025	31/12/2024
	France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	Production vendue	1 782 460	1 782 460	1 415 104
	Montant net du chiffre d'affaires	1 782 460	1 782 460	1 415 104
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions			
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			15 916
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
	Autres produits		8	1
Total des produits d'exploitation			1 782 468	1 431 020
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stocks			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			
	Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (1)		811 117	461 674
	Impôts, taxes et versements assimilés		34 640	25 603
	Salaires		634 883	663 631
	Cotisations sociales		230 296	243 872
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		7 329	5 910
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
	Dotations aux provisions			
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
	Autres charges		62 935	24 630
Total des charges d'exploitation			1 781 199	1 425 321
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 269	5 699
(1) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier			14 562	14 281
- Redevances de crédit-bail immobilier				

Compte de Résultat ^{2/2}

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		1 269	5 699
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	1 403 325	1 755 000
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières	23 750	
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		1 427 075	1 755 000
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	86 228	5 098
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	23 750	
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		109 978	5 098
RESULTAT FINANCIER		1 317 097	1 749 902
RESULTAT COURANT avant impôts		1 318 365	1 755 601
	Produits exceptionnels		7 000
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			7 000
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		10 799	36 647
Total des produits		3 209 543	3 193 020
Total des charges		1 901 976	1 467 066
BENEFICE OU PERTE		1 307 566	1 725 954
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au Code de Commerce et au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, homologué le 8 septembre 2014 et modifié par voie de règlements ultérieurs.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 409 125 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 209 543 euros** et un total **charges** de **1 901 976 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **1 307 566 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires. La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes:

- Taux d'actualisation: 3.73%
- Taux de croissance des salaires: 1%
- Age de départ à la retraite: 64 ans
- Taux de rotation du personnel: 0%
- Table de taux de mortalité: INSEE 2019-2021

Continuité d'exploitation

A la date d'arrêté des comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Les états financiers de l'entité ont donc été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

Faits significatifs

En décembre 2024, les associés ont signé un protocole encadrant la sortie du capital de l'actionnaire CADINVEST, qui détenait jusqu'alors 639 actions des 2 439 actions composant le capital social.

A cet effet, par décision des associés du 10 janvier 2025, le capital social a été réduit de 63 900 euros, pour le ramener de 243 900 euros à 180 000 euros par rachat et annulation de 639 actions appartenant à la société CADINVEST, pour une somme globale de rachat 3 485 495,79 euros. L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des 639 actions annulées, soit un montant de 3 421 595,79 euros, sera imputée sur la réserve légale à hauteur de 6 390 euros, sur le compte « Prime d'émission » pour 351 200 euros, sur le compte « Autres réserves » pour 1 724 626,82 euros et le solde de 1 339 378,97 euros sur le compte « Report à nouveau ».

Changement de règles et méthodes comptables :

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-après 1.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31/12/2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après 2.).

Règles et Méthodes Comptables

a) Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sur les comptes clos le 31 décembre 2025 concernent :

- **Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles** : Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en « Produits exceptionnels » pour 7 000€ et les valeurs nettes comptables des immobilisations en « Charges exceptionnelles » pour 0€.

Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 15 915.56€ (aucun transfert de charges financières ou exceptionnelles n'a été enregistré sur l'exercice 2024). Ce montant comprend :

- 15 915.56€ liés à des charges de personnel, dont des indemnités journalières de sécurité sociale, des aides apprentis et des avantages en nature.

Le poste « Transfert de charges » étant supprimé dans le nouveau modèle du compte de résultat, la totalité de ce montant a été intégrée dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » (voir ci-après b.).

Au 31 décembre 2025 :

- Les indemnités journalières de sécurité sociale ainsi que les avantages en nature, pour un montant total de 24 149.27€, sont enregistrés au crédit des comptes de charges de personnel.

b) Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31/12/2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Dans la colonne comparative :

- La ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;
- Les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- Les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	35 465					35 465
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 465					35 465
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	845					845
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	28 229		6 926			35 155
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 073		6 926			36 000	
FINANCIERES	Participations	180 000					180 000
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	2 149 420					2 149 420
	Prêts et autres immobilisations financières	46 650		51 250			97 900
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 376 070		51 250			2 427 320
TOTAL		2 440 608		58 176			2 498 785

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles	13	LIN	19 861	2 692	22 552
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		19 861	2 692		22 552
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	10	LIN	321	84	406
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier	3	LIN	21 936	4 553	26 489
	Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			22 257	4 637		26 895
TOTAL			42 118	7 329		49 447

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Filiales et participations

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

31/12/2025

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SAS UNION CENTER DIFFUSION	830 796	100,00	1 200 000		
SAS 100 LIMITES	1 755 199	100,00	180 320		
SAS ENVHYRO	6 134 709	70,00	769 100		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	8 720 704	270,00	2 149 420		
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	8 720 704	270,00	2 149 420		
	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SAS UNION CENTER DIFFUSION		2 732 759	109 051	50 000	
SAS 100 LIMITES		2 692 184	106 373	1 000 000	
SAS ENVHYRO		9 479 468	304 855	350 000	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		14 904 411	520 279	1 400 000	
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)		14 904 411	520 279	1 400 000	

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	97 900		97 900
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	152 107	152 107	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	900	900	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	14 942	14 942	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	8 309	8 309	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	72 589	72 589	
TOTAL DES CREANCES		346 747	248 847	97 900
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	2 767 751	427 996	2 339 755	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	29 452	29 452		
	Personnel et comptes rattachés	67 612	67 612		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	46 328	46 328		
	Impôts sur les bénéfices	1 799	1 799		
	Taxes sur la valeur ajoutée	87 704	87 704		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	11 929	11 929		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	97	97		
	Autres dettes	4 311	4 311		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		3 016 983	677 229	2 339 755	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		3 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		360 873			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		97			

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances				
TOTAL				

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17 374	337	17 037	NS
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 360	1 634	3 726	227,9
Dettes fiscales et sociales	90 807	95 132	(4 326)	-4,55
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	697		697	
TOTAL	114 238	97 104	17 134	17,64

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	72 589	23 796	48 794	205,0
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	72 589	23 796	48 794	205,0

Informations concernant le crédit-bail

	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	Total
Valeur d'origine				76 332	76 332
Redevances payées					
- Cumuls antérieurs				14 281	14 281
- Exercice				14 561	14 561
TOTAL				28 842	28 842
Redevances à payer					
- à 1 an au plus				14 562	14 562
- à + 1 an et - 5 ans				21 842	21 842
- à plus de 5 ans					
TOTAL				36 404	36 404
Valeur résiduelle					
- à 1 an au plus					
- à + 1 an et - 5 ans				25 045	25 045
- à plus de 5 ans					
TOTAL				25 045	25 045

Caractéristiques des contrats

	Date début contrat	Valeur d'origine	Date de fin contrat

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes					6 024	4 924	89,59	100,00
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité					700		10,41	
Total					6 724	4 924	100,00	100,00

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								
--	--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	243 900			(63 900)	180 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	351 200			(351 200)	
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	24 390			(6 390)	18 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	1 724 627			(1 724 627)	
Report à nouveau		1 225 954		(1 339 379)	(113 425)
Résultat de l'exercice	1 725 954	(1 725 954)		1 307 566	1 307 566
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	4 070 071	(500 000)		(2 177 929)	1 392 142

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹dont dividende provenant du résultat n-1 500 000

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 3 570 071

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 3 570 071

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (2 677 929)

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 439,00	100,0000	243 900,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice		639,00	100,0000	63 900,00
	Du capital social fin d'exercice		1 800,00	100,0000	180 000,00

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Cf. état Engagements financiers - Avals, cautions et garanties		3 426 734	696 428
		3 426 734	696 428
Engagements de crédit-bail			
Cf. état Engagements financiers - Engagements de crédit-bail		61 449	
		61 449	
Engagements en pensions, retraite et assimilés DETTE ACTUARIELLE - IFC		18 628	
		18 628	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		3 506 811	696 428
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		2 069 214	